

L'ENFANCE CHEZ LES MÉMORIALISTES PROTESTANTS DU REFUGE*

LAETITIA CHERDON ET DOROTHEE KOHNEN

Université de Liège

La fin du XVII^e siècle en France est marquée par une hostilité générale envers les huguenots. Mesures discriminatoires et violences aboutissent, en 1685, à la Révocation de l'Édit de Nantes. Tout exercice de la religion protestante est désormais interdit dans le Royaume. Si la plupart des calvinistes français sont forcés d'abjurer, environ 200 000 d'entre eux choisissent les chemins de l'exil, malgré la défense qui leur est faite de sortir du pays¹. Cette diaspora a généré une production littéraire spécifique constituée de récits de longueur et de forme diverses, tels des mémoires, journaux... La plupart des réfugiés qui ont pris la plume n'étaient pas des hommes de lettres. D'origines sociales diverses, ils parlent dans des témoignages apparemment réservés à une sphère privée de leur expérience, narrant tour à tour les souffrances endurées dans les persécutions, leur éventuelle abjuration, leur fuite et parfois leur installation dans le pays d'accueil. Nous retiendrons les textes de cette littérature du souvenir sous le terme générique d'ego-documents.

Ces sources se prêtent particulièrement bien à une étude sur la conception de l'enfance. Témoignages personnels, elles peuvent d'une part contenir des

* C'est avec un immense plaisir, que nous avons pris la plume pour contribuer à ces Mélanges, en souvenir des années passées dans le Service d'histoire moderne sous la direction du professeur Franz Bierlaire. Nous n'oublions pas les agréables et intéressantes discussions que nous avons souvent pu partager au détour d'une venue de notre Maître dans le bureau.

¹ De nombreux ouvrages sont consacrés à ces événements et à cette période de l'histoire de France. Le lecteur pourra notamment se référer aux travaux suivants : E. BIRNSTIEL et C. BERNAT (dir.), *La Diaspora des Huguenots. Les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, 2001 (Vie des Huguenots, 17) ; É. LABROUSSE, « Une foi, une loi, un roi ? ». *La Révocation de l'Édit de Nantes*, Paris et Genève, 1985 ; M. MAGDELAINE et R. von THADDEN (dir.), *Le Refuge huguenot*, Paris, 1985 ; M. YARDENI, *Le Refuge protestant*, Paris, 1985 ; ID., *Le Refuge huguenot. Assimilation et culture*, Paris, 2002 (Vie des Huguenots, 22).

évoqueries de la jeunesse des auteurs. Elles reflètent d'autre part les déchirements familiaux provoqués par l'émigration. Dès lors, même si la famille n'en constitue pas le sujet principal, elle y apparaît comme une préoccupation importante. Raconter son enfance et raconter ses enfants seront les deux axes retenus pour notre étude.

Signalons dès à présent une certaine complexité dans le thème de notre investigation. Si la notion d'enfance peut probablement être définie grâce à des critères partagés par les hommes de l'époque, elle peut également revêtir des acceptions plus individuelles. Nous essayerons de repérer à travers les textes les éléments associés à l'enfance de façon récurrente. En outre, nous ne pourrons saisir l'enfance « qu'à travers le prisme que nous en ont laissé [...] les adultes² ».

Pour aborder l'enfant dans les sources envisagées, sa place dans le texte ou encore son inscription dans les relations familiales sont des questions que le chercheur ne peut négliger. L'objectif n'est pas ici de mener une étude complète du sujet, mais de proposer une première approche de la question, qui demandera probablement d'être approfondie et mise en parallèle avec les conceptions de l'enfance émanant d'autres sources.

Précisons que le corpus utilisé pour la réalisation de ce travail ne représente qu'une partie des ego-documents protestants identifiés à ce jour³. Certains d'entre eux se sont révélés difficilement exploitables, vu le peu ou l'absence d'informations sur le sujet traité. Nous ne citerons par conséquent que les sources nous ayant fourni des éléments. De même, nous n'envisagerons pas toutes les occurrences susceptibles d'étayer nos idées, mais retiendrons quelques exemples représentatifs.

Raconter son enfance

Un constat à établir d'emblée est que peu de récits d'exil évoquent l'enfance de leur auteur. Une première explication réside sans doute dans le fait que nombre de ces textes s'ouvrent sur l'époque des persécutions des protestants et de la Révocation de l'Édit de Nantes, plutôt que sur le début

² E. BECCHI et D. JULIA, « Histoire de l'enfance, histoire sans paroles », dans E. BECCHI, D. JULIA (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident*, t. 1 : *De l'Antiquité au XVII^e siècle*, Paris, 1998, p. 13.

³ Dans le cadre de cet article, nous avons retenu un corpus d'une trentaine de récits. Écrits à l'époque de la Révocation, nombre d'entre eux ont été édités aux XIX^e et XX^e siècles dans deux revues consacrées à l'histoire du protestantisme : le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* (abrégé BSHPF) et le *Bulletin de la Commission de l'Histoire des Églises Wallonnes* (abrégé BHEW).

de la vie des narrateurs. Une seconde raison est probablement liée au statut du souvenir d'enfance à l'époque moderne, cette période de la vie n'apparaissant pas d'une grande importance. « Les souvenirs d'enfance auxquels nos écrivains contemporains consacrent des livres entiers n'existent pas aux XVI^e et XVII^e siècles. Sitôt écoulé ce temps éphémère, il n'a plus sa place dans la vie. Il appartient au passé et à l'oubli⁴ ». Rudolf Dekker a relevé que ce désintérêt était parfois clairement exprimé par les auteurs eux-mêmes, la jeunesse n'étant pas considérée comme un temps de grande valeur⁵. Parmi les récits étudiés, le galérien Jean Martheile fait écho à cette constatation, déclarant : « Je n'ennuierai pas mon lecteur en rapportant ce qui m'est arrivé pendant mon enfance et jusqu'en l'année mil sept cent, que la persécution m'arracha au sein de ma famille⁶ ».

Selon Rudolf Dekker, à l'évocation de l'enfance est souvent préférée l'allusion aux ancêtres⁷. Les sources étudiées accordent certes beaucoup d'importance à la parenté des auteurs. Sans les citer toutes, avançons quelques exemples. Jacob Lamy consacre plusieurs pages à l'énumération de ses aïeux ainsi qu'à ceux de sa femme, consignnant souvent leurs profession, mariages successifs et descendants⁸. Samuel de Chauffepié retrace également sa généalogie, la commençant à la conversion de la famille au protestantisme⁹. Quant à Jacques Fontaine, son histoire familiale occupe les deux premiers chapitres de son récit¹⁰. Même si les formes d'évocation divergent – succinctes ou parsemées d'anecdotes – la lignée apparaît comme une préoccupation indiscutable des narrateurs. Néanmoins, l'argument de Dekker sur une généalogie remplaçant le récit d'enfance nous paraît devoir être complété dans le cas particulier des réfugiés huguenots. En effet, dans les deux derniers exemples cités, allusion aux ancêtres et évocation de l'enfance se côtoient. Dès lors, il semblerait pertinent de s'interroger sur une éventuelle motivation supplémentaire des auteurs. Un élément de réponse

⁴ M. FOISIL, « En son for privé », dans J. DELUMEAU et D. ROCHE (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, 2000, p. 207.

⁵ R. DEKKER, « Children in Dutch Egodocuments of the Seventeenth Century », dans A. DEFRANCE, D. LOPEZ et Fr.-J. RUGGIU (éd.), *Regards sur l'enfance au XVII^e siècle. Actes du colloque du Centre de recherches sur le XVII^e siècle européen (1600-1700), Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, 24-25 novembre 2005*, Tübingen, 2007, p. 261 (Biblio 17, 172).

⁶ J. MARTHEILE, *Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil*, édition établie, annotée et préfacée par A. ZYSBERG, Paris, 1982, p. 36.

⁷ R. DEKKER, « Children in Dutch Egodocuments... », *op. cit.*, p. 261.

⁸ J. LAMY, « Journal de Jacob Lamy, de Dieppe », *BCHEW*, 4, 1889, p. 337-342.

⁹ S. de CHAUFÉPIÉ, « Abrégé des principaux événements de ma vie », *BSHPF*, 52, 1903, p. 240-241. L'auteur a en outre élaboré des *Mémoires pour la famille des S^{rs} Chauffepié*, document entièrement consacré à ses ancêtres (*Ibid.*, p. 232-240).

¹⁰ J. FONTAINE, *Persécutés pour leur foi. Mémoires d'une famille huguenote*, présenté par B. COTTRET, Paris, 2003, p. 14-61.

se trouve peut-être dans les travaux de Carolyn Lougee Chappell. Se penchant sur les raisons ayant poussé les exilés protestants à mettre par écrit leur vécu, elle suggère de nouvelles pistes de lecture. Alors que les ego-documents se donnent pour des témoignages destinés à un entourage familial ou restreint, elle y voit une dimension publique en les replaçant dans le contexte de la diaspora huguenote. Elle estime en effet que ces documents ont probablement été élaborés dans le cadre d'un acte de reconnaissance auquel se soumettaient les réfugiés lors de leur entrée dans les communautés protestantes du lieu d'exil. Les récits étaient donc vraisemblablement exposés à l'assemblée. Elle pense en outre que, par certains aspects – dont les insertions généalogiques – les documents remplaçaient les pièces d'identité et les actes prouvant la possession de biens que les huguenots n'avaient pu emporter¹¹. Ces précisions ne sont pas inutiles, car les théories de l'historienne éclaireront nos interprétations.

Termini

Avant de se pencher sur l'enfance, il est impératif de poser la question des *termini*. La première information donnée par les auteurs consiste bien souvent à préciser le nom de leurs parents ainsi que leur jour de naissance et de baptême. « Je suis né à St Anthonin en Rouergue, le 30 octobre 1668, fils de Jean Vieusseux orfèvre et de Jeanne Dufaure, fille de Dufaure, apoticaire¹² ». « L'an 1655. Je suis né, moy Taré Chaillaud, le 7 septembre, et baptisé au temple du bourg d'Allevert, par Monsieur Clémenceau ; mon perain, Taré Chaillaud, mon oncle, et ma mérine estoit Marie Porécheron, sœur à ma mère¹³ ».

Si la naissance marque très clairement le *terminus a quo* de l'enfance, il est beaucoup plus délicat d'en fixer le *terminus ad quem*. Selon les théories de Philippe Ariès, enfance, adolescence et stade de jeune adulte se sont confondus jusqu'au XVIII^e siècle et, malgré l'apparition progressive de

¹¹ Sur ces questions, voir notamment C. LOUGEE CHAPPEL, « Paper memories and identity papers : why Huguenot refugees wrote memoirs », dans B. TRIBOUT et R. WHELAN (éd.), *Narrating the Self in Early Modern Europe*, Oxford, 2007, p. 121-138 (European Connections, 23) et ID., « The Pains I Took to Save My/His Family : Escape Accounts by a Huguenot Mother and Daughter after the Revocation of the Edict of Nantes », *French Historical Studies*, 22/1, 1999, p. 1-64.

¹² P. VIEUSSEUX-LÉGER, « Relation faite par Pierre Vieusseux-Léger à ses enfants de son départ de Saint-Anthonin pour Genève en 1688 », *BSHPF*, 25, 1876, p. 275.

¹³ T. CHAILLAUD, « Journal d'un marin protestant du XVII^e siècle », *BSHPF*, 15, 1866, p. 318.

nuances dans le vocabulaire, l'enfance était une notion floue¹⁴. Les sources ne peuvent que renforcer ce constat : les précisions concernant l'âge y sont rares et les termes employés reflètent une ambiguïté certaine. Évoquant ses frères et sœurs, Jacques Cabrit les désigne comme « sept enfans dont l'aîné n'avoit que 15 à 16 ans¹⁵ ». Cette même généralisation est faite par Suzanne de Robillard, âgée de 17 ans : « étant l'aînée des enfans de mon père et de ma mère, et en leur absence gouvernante du ménage qu'ils y avoient, et de cinq de mes frères et sœurs les plus jeunes, dont l'aîné avoit dix ans et la cadette deux¹⁶ ». À 14 ans, Jacques Fontaine se qualifie lui-même d'« enfant libertin¹⁷ ». Un protestant dieppois « tout jeune que j'étois, âgé de 16 ans et 9 mois¹⁸ » est reconnu par un tiers comme « afant de famille¹⁹ ». Dans ces citations, les termes d'« enfant » ou de « jeune » couvrent donc une tranche d'âge très large. Sans doute faudrait-il s'appuyer sur d'autres éléments pouvant nous renseigner sur le passage à l'âge adulte tel que l'envisageaient les auteurs, mais les textes les taisent. Les narrateurs cessent, à un moment ou l'autre, de se qualifier comme enfant ou jeune, mais sans qu'il soit possible d'en identifier exactement les raisons. Tout au plus pouvons-nous observer qu'à ce moment, ils semblent avoir acquis une certaine indépendance, voire une certaine expérience. Nous avons donc pris le parti de nous en tenir aux événements que les auteurs présentaient eux-mêmes comme liés à leur enfance ou à leur jeunesse.

Éducation

Après avoir signalé leur naissance, les auteurs narrent leur enfance proprement dite. Parmi les éléments sur lesquels ils insistent, l'éducation reçue revient le plus souvent. Les sources permettent de distinguer instruction intellectuelle et instruction morale et religieuse. Nous commencerons par la première.

¹⁴ Ph. ARIES, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, 1973, p. 14-18.

¹⁵ J. CABRIT, « Histoire de la vie de J. Cabrit », *BSHPF*, 39, 1890, p. 538.

¹⁶ S. de ROBILLARD, « Récit abrégé de ma sortie de France », *BSHPF*, 17, 1868, p. 487. Nous verrons plus loin que la jeune protestante a quelque peu triché sur les âges renseignés.

¹⁷ J. FONTAINE, *Persécutés pour leur foi...*, *op. cit.*, p. 71.

¹⁸ ANONYME, « Récit des souffrances d'un protestant dieppois de 16 ans, persécuté en 1685-1686 », *BCHEW*, 4, 1890, p. 75.

¹⁹ *Ibid.*, p. 76.

Certains auteurs, comme Jacques Cabrit ou encore Samuel de Chaufepié, s’y attardent assez longuement, insistant sur les différentes étapes de leur parcours :

« Dès que j’eus atteint l’âge de 4 à 5 ans », explique le premier, « on m’envoya à l’école chés le chantre de notre Eglise qui lisoit et écrivoit fort bien ; j’appri chés lui à lire et à écrire le mieux qu’il me fut possible, secondé par ma mère, par quelques amis et parens qui demeuroient chés nous ou qui nous venoient voir de tems en tems. J’avois environ 8 à 9 ans lorsque mon père qui entendoit fort bien les humanités et qui étoit très versé dans la lecture des poètes latins et grecs commença à m’enseigner les élémens de ces deux langues²⁰ ».

« Mon père se donna luy mesme la peine de nous faire estudier », précise le second, « ce qui fut cause, quoy qu’il y prist beaucoup de soin, que nos estudes allèrent assés lentement, parce qu’il avoit souvent des détours [...]. Au mois d’octobre 1688 je partis de chés mon père pour aller à Puilaurens continuer mes estudes en théologie [...]. Je partis de Puilaurens pour Genève à la fin de May 1669 et j’y arrivay au commencement de Juin ; j’y estudiay avec assés d’application pendant quelques mois, employant ordinairement 14 ou 15 heures par jour, mais ensuite je prenois quelque relasche, estudiant moins²¹ ».

Même les auteurs moins prolixes accordent une place à leur formation. Pierre Peaux, par exemple, résume en quelques lignes sa jeunesse, n’en retenant que son éducation, son apprentissage professionnel et son installation auprès de son père dans l’entreprise familiale²².

À la formation intellectuelle s’ajoute un enseignement moral et religieux fréquemment souligné par les auteurs. Jacob Lamy décrit son père en ces termes : « Il estoit un homme actif, diligent, affectionné pour la famille à la quelle il a donné toujours de bons préceptes de vertu, de piété, de tempérance, qu’il pratiquoit avec beaucoup d’exactitude luy même²³ ». « Nous avons esté eslevés ensemble, mon frère et moy », explique quant à lui Samuel de Chaufepié, « et toute nôtre enfance s’est passée assés tranquillement dans la maison paternelle, nous y avons esté nourris à la piété

²⁰ J. CABRIT, « Histoire de la vie de J. Cabrit », *BSHPF*, 39, 1890, p. 535.

²¹ S. de CHAUFÉPIÉ, « Abrégé des principaux événemens de ma vie... », *op. cit.*, p. 242-243.

²² P. PEAUX, « Fragments du Journal d’un réfugié », *BCHEW*, 3 (2^e série), 1902, p. 268.

²³ J. LAMY, « Journal de Jacob Lamy, de Dieppe... », *op. cit.*, p. 348.

et dans une assés grande retenue sans trop de sévérité²⁴ ». L'instruction religieuse protestante est d'ailleurs parfois la seule forme d'éducation mentionnée explicitement. Marie Molinier, qui pourtant a été enfermée très jeune dans un couvent et a dû par conséquent y recevoir un enseignement, ne retient dans son récit que les principes inculqués par sa tante, qui l'élevait « dans la crainte du Seigneur, avec une grande horreur pour l'Église romaine. Ces impressions me furent un grand préservatif pour l'avenir²⁵ ». L'unique allusion du pasteur Jean Morin à son enfance consiste en cette réponse donnée lors d'un interrogatoire : « Il est vray, Monsieur, luy dis-je, que dès mon enfance on m'a enseigné à chanter les louanges de Dieu²⁶ ». Quant à Jean Martheile, qui avait décidé de ne pas mentionner son enfance, il prend la peine de préciser qu'il est né...

« ...de parents bourgeois et marchands qui par la grâce de Dieu, ont toujours vécu et constamment persisté jusqu'à la mort dans les sentiments de la véritable Religion réformée, s'étant conduits de façon à ne s'attirer aucun reproche, élevant leurs enfants dans la crainte de Dieu et les instruisant continuellement dans les principes de la vraie Religion et dans l'éloignement des erreurs du papisme²⁷ ».

Il est assez évident, à la lecture des passages cités ci-dessus, que le rôle des parents apparaît dans les souvenirs des auteurs comme intimement lié à leur éducation, et plus particulièrement à leur initiation religieuse. Le contexte protestant n'y est sans doute pas étranger. Marianne Carbonnier-Burkard a constaté qu'outre les fonctions traditionnelles de procréateur, nourricier et éducateur, le père protestant s'est vu conférer par le sacerdoce universel un rôle religieux plus important que celui du père catholique. « Pour les protestants, la famille devient cellule spirituelle, modèle réduit de l'Église. [...] Le père se trouve investi, au même titre que le pasteur, d'un rôle cultuel et d'une charge d'instruction religieuse²⁸ ». Notons que s'il est souvent fait

²⁴ S. de CHAUFÉPIÉ, « Abrégé des principaux événements de ma vie... », *op. cit.*, p. 241-242.

²⁵ M. MOLINIER de CURNONTERRAL, « Relation de l'évasion hors de France après la Révocation, de Marie Molinier de Curnonterral », *BSHPF*, 62, 1913, p. 443-444.

²⁶ J. MORIN, « Histoire de mes prisons. Journal d'un pasteur wallon dans les prisons de Louis XIV (1685) », *BCHEW*, 5/3, 1947, p. 39.

²⁷ J. MARTHEILE, *Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil...*, *op. cit.*, p. 36.

²⁸ M. CARBONNIER-BURKARD, « Les variations protestantes », dans J. DELUMEAU et D. ROCHE (dir.), *Histoire des pères et de la paternité...*, *op. cit.*, p. 174. Sur la famille comme cellule spirituelle et sur les différences entre familles catholiques et protestantes, voir aussi A. WALCH, « Prier en famille chez les catholiques et les protestants avant la Révocation de l'Édit de Nantes », dans A. JOBLIN et J. SYS (éd.), *Famille et spiritualité protestante*, Arras, 2006, p. 9-22.

mention du père, il ne faudrait néanmoins pas oublier le rôle de la mère dans cette instruction morale et religieuse²⁹.

Sentiments

Dans les souvenirs des auteurs, la relation de l'enfant à ses parents se limite-t-elle néanmoins à l'aspect éducatif ? À la lecture des sources, il appert que les réfugiés protestants évoquent également leur enfance en termes de sentiments, mais dans une moindre mesure. La plupart du temps, il faut se contenter de brèves allusions, à l'image d'Isaac Dumont de Bostaquet qui, à 8 ou 9 ans, part poursuivre sa scolarité et raconte sa séparation « d'une mère dont j'étois si tendrement aimé³⁰ ». Marie Molinier note « l'affliction d'une mère d'être obligée de risquer ses enfants à des inconnus³¹ » lorsque ses deux frères quittent la France. Elle ne parle néanmoins pas en tant que témoin direct puisque, trop jeune – elle n'avait alors qu'un an – elle n'accompagnait pas sa famille lors de la fuite. Quand les Dragons envahissent son village, Jean Martheile, âgé de 16 ans, se souvient de la « douloureuse séparation d'avec mes parents³² ». Des sentiments positifs émergent également des sources. Jacques Cabrit se remémore ses visites de jeunesse chez son oncle : « nous y allions avec joie et en revenions toujours avec regret, parce que on nous traitoit à go-go³³ comme l'on parle. J'ai vu quelquefois mon pauvre oncle pleurer de joie dans la pensée que son fils seroit un jour ministre³⁴ ». Quant à Suzanne de Robillard, elle décrit ses retrouvailles avec sa mère et son frère comme un moment très heureux. « Notre commune joye de nous revoir ne se peut exprimer. "Me voici, dit cette bonne mère, et les enfants que Dieu m'avoit donnés, tous en bon état de santé". La nuit se passa à pleurer de joye de nous retrouver ensemble et à nous embrasser³⁵ ».

Un constat s'impose assez rapidement : les émotions avouées le sont le plus souvent dans des circonstances précises, associées à des événements particuliers telles la séparation ou les retrouvailles. Il en découle l'impression que l'expression des sentiments répond à un certain conventionnalisme. Il serait intéressant, dans le cadre d'une recherche plus large, de s'interroger sur cette observation. Faut-il attribuer cela aux mœurs de l'époque ou aux

²⁹ Sur ce point, voir notamment J. GARRISSON, *L'Homme protestant*, Paris, 2000, p. 140-147.

³⁰ I. DUMONT de BOSTAQUET, *Mémoires d'Isaac Dumont de Bostaquet sur les temps qui ont précédé et suivi la Révocation de l'Édit de Nantes*, édition présentée et annotée par M. RICHARD, Paris, 1968, p. 24.

³¹ M. MOLINIER de COURNONTERRAL, « Relation de l'évasion hors de France après la Révocation... », *op. cit.*, p. 442-443.

³² J. MARTHEILE, *Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil...*, *op. cit.*, p. 36.

³³ Terme désignant ce qui est plaisant et agréable (« A gogo », dans A. FURETIÈRE, *Dictionnaire universel*, 2^e éd. revue, corrigée et augmentée, La Haye et Rotterdam, 1701, n.p.).

³⁴ J. CABRIT, « Histoire de la vie de J. Cabrit », *BSHPP*, 39, 1890, p. 535.

³⁵ S. de ROBILLARD, « Récit abrégé de ma sortie de France... », *op. cit.*, p. 492.

codes d'écriture des ego-documents ? La confession des auteurs n'y joue-t-elle pas également un rôle ? Selon Marianne Carbonnier-Burkard, « on sent chez les réformés français une pudeur quant à l'expression de l'amour porté aux enfants³⁶ ».

En outre, il faut garder à l'esprit que, sur un plan doctrinal, à la suite de Calvin, amour de Dieu et exercice de la religion apparaissent comme des priorités³⁷. Ce précepte semble induire une subordination des sentiments familiaux, comme le rappelle fréquemment Blanche Gamond à ses parents.

« Quelque temps après [...] un petit garçon nous vint advertir [...] : "On a pris vôtre filz [...]". Et à même temps ma mère fit des cris, et s'abandonna aux larmes et aux soupirs. Elle vouloit s'en retourner à la ville, pour tâcher de faire sortir mon frère ; mais je luy dis : "Ah ! ma mère, vous ne prenez pas garde que quand vous y serez, on vous mettra dans un cachot, et vous ne servirez de rien à mon frère ; au contraire, vous serez privée de tous vos enfants ! Et ne vous souvient-il point de ce que Jésus-Christ nous dit dans son Evangile : Quiconque aimera père ou mère, fils ou filles plus que moy, n'est pas digne de moy ? Et quiconque ne prend sa croix, et ne renonce à soy même, et ne vient après moy, n'est pas digne de moy ; et quiconque aura trouvé sa vie la perdra, et quiconque perdra la vie pour l'amour de moy et de l'Evangile la trouvera, nous dit le Sauveur du monde"³⁸ ».

Notons que le récit de Blanche Gamond constitue une véritable héroïsation de sa personne. Malgré son jeune âge, la protestante fait preuve de davantage de sagesse que ses parents et endure stoïquement de nombreuses souffrances. Si l'on se réfère à la théorie de Carolyn Lougee Chappell, en admettant que la relation de Blanche Gamond s'adresse au public de sa communauté d'exil, sa présentation en tant que fidèle inébranlable dans sa foi prend tout son sens. Appliquée aux autres récits, cette même théorie permet de nuancer l'expression retenue des sentiments et l'apparente primauté du devoir religieux. Il est vraisemblable qu'en racontant leur expérience, les exilés aient gommé certains aspects affectifs pour se concentrer sur les éléments qui valorisaient, aux yeux du public, la constance dans leur foi. Si tel est le cas, cela influence immanquablement l'image de l'enfance émergeant des ego-documents huguenots. Les

³⁶ M. CARBONNIER-BURKARD, « Les variations protestantes... », *op. cit.*, p. 178.

³⁷ M. YARDENI, *Le Refuge huguenot. Assimilation et culture...*, *op. cit.*, p. 164-166.

³⁸ B. GAMOND, « Le récit des persécutions que Blanche Gamond, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné, âgée d'environ 21 ans, a enduré pour la querelle de l'Evangile », *BSHPF*, 16, 1867, p. 387. Cf. Mt 10, 37-39.

souvenirs livrés ne correspondent probablement pas tout à fait à ceux conservés par les auteurs, mais semblent poursuivre un objectif précis : marquer l'enfance du sceau du calvinisme.

En définitive, en cherchant à définir les frontières délimitant l'enfance, nous avons dû constater que si la naissance en marque clairement le commencement, les éléments en déterminant la fin nous échappent. En revanche, les caractéristiques liées à cette période sont plus évidentes. À travers les sources, l'enfant apparaît comme celui qui doit être éduqué. L'instruction intellectuelle ainsi que l'enseignement moral et religieux se complètent, le dernier aspect prenant, pour les protestants, une importance particulière. Cette dimension éducative semble d'ailleurs reléguer au second plan l'expression des sentiments liés à l'enfance, présents uniquement dans des circonstances précises et conventionnelles. L'affectif apparaît donc comme peu valorisé face à la primauté du devoir religieux. La façon dont l'enfance était considérée par les protestants français devait certainement se révéler plus complexe, mais les sources, répondant à un contexte et à des impératifs particuliers, ne permettent d'en appréhender qu'une partie limitée.

Raconter ses enfants

Dans les récits des exilés protestants, l'enfant raconté par ses parents se révèle plus présent que le personnage de l'auteur dans sa jeunesse. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. Tout d'abord, nous l'avons déjà souligné, les textes débutent souvent avec la narration des persécutions. Or la plupart des auteurs étudiés étant père et mère à cette époque, l'enfant est évoqué dans le déroulement des événements. Ensuite, certains auteurs consignent les naissances et les décès de leur progéniture survenus au cours de la période couverte par leur témoignage. L'enfant est enfin assez fréquemment présenté comme le destinataire officiel du récit, qu'il ait accompagné ses parents dans leur fuite ou qu'il soit né au Refuge³⁹. Dans la plupart des cas, la relation est censée lui rappeler comment la grâce divine a assisté sa famille dans la fuite et lui permettre ainsi de louer Dieu toute sa vie.

« Quoy qu'il n'y ait pas d'apparence que moy, ou ma famille puissions jamais oublier ce qui nous est arrivé depuis la Révocation de l'Édit de Nantes, [...] j'aye pourtant creu qu'il ne seroit pas inutile de mettre par écrit les principales

³⁹ Rappelons que c'est justement cette destination officielle que remet en cause Carolyn Lougee Chappell.

circonstances, afin que lorsque mes enfants viendront à jeter les yeux sur cette relation, ils fassent de nouveaux efforts de reconnaissance envers Dieu de les avoir préservés de l'idolâtrie où les auroient vraisemblablement plongé nostre séjour dans nostre patrie⁴⁰ ».

Jacques Fontaine souhaite donner à ses enfants...

« ...la satisfaction de vous apprendre de qui vous descendez et qui sont vos parents ; [...] afin aussi que l'exemple pieux de ceux de qui nous tenons la vie vous engage, et les vôtres après vous, à vous dédier entièrement au service de Dieu, qu'ils ont adoré au péril de leur vie, et à la profession de la pure religion pour laquelle ils ont souffert⁴¹ ».

Si l'enfant raconté par ses parents tient plus de place dans les récits, les *termini* de cette période de la vie ne sont pas plus clairs que dans le cas de l'enfance des auteurs. Selon les récits, les narrateurs fournissent ou non des renseignements concernant les âges, les prénoms, le nombre d'enfants, etc. Les informations sur leurs fils et filles sont donc parfois très succinctes et peu propices à une réflexion sur la fin de l'enfance. Le vocabulaire complique davantage la tâche, enfant pouvant signaler à la fois un stade de vie et une relation filiale. Nous nous en tiendrons par conséquent aux allusions concernant des personnages d'une jeunesse certaine et montrant un lien de dépendance évident envers leurs parents.

L'enfant des épreuves

Dans leur témoignage, les auteurs insistent sur la difficulté supplémentaire que constitue la présence d'un ou plusieurs enfants au cours de la période troublée qu'ils connaissaient. L'arrivée des Dragons oblige fréquemment les parents à éloigner leur progéniture. « Le 29 aoust 1685, envoyé mes trois enfants et leur précepteur [...] chez un mien parent, à cause des gens de guerre⁴² ». Dans le cas de Jean Migault, les enfants se retrouvent dispersés

⁴⁰ A. de MASSANES, « Relation de ce qui m'est arrivé et à ma famille depuis la Révocation de l'Édit de Nantes en octobre 1685 jusqu'à ma sortie hors du Roïaume au mois de juin 1687 », *BSHPF*, 88, 1939, p. 397.

⁴¹ J. FONTAINE, *Persécutés pour leur foi...*, *op. cit.*, p. 13.

⁴² P. de VERNEJOU, « Extraits du journal inédit de Pierre de Vernejoul (21 mars 1673-21 décembre 1691) », *BSHPF*, 54, 1903, p. 426. Notons qu'il n'est pas certain que Pierre de Vernejoul ait jamais quitté la France.

dans des endroits très divers, ce qui devait sans doute demander une organisation certaine.

« Votre grand'mère, qui vous gouverne présentement, étoit avec deux de vous, Jean et Louis au château du Grand Breuil. Anne, Pierre et Élisabeth, vous étiez cachés chez ledit sieur Magnen, au château de Gascougnolle. Jaques étoit chez la veuve du cousin Abraham ; Charles, Gabriel, chez M. Jean Collon l'ainé ; Jeanneton et Marie chez le cousin Guionnet, dans la ville de Nyort, et Philémon étoit au grand Port de Périgné, chez M. Louis Collon. Il ne nous restoit, de douze que vous étiez alors, que le petit René, qui n'avoit que dix-sept jours, et qui étoit chez un de vos voisins papistes, dont la femme le nourrissoit et le devoit nourrir sa première année⁴³ ».

Si les enfants doivent être cachés pour éviter les persécutions ou l'enlèvement⁴⁴, ils compliquent également les conditions de départ et le voyage semble particulièrement peu leur convenir. L'enfant est d'ailleurs présenté comme celui qui, par sa faiblesse, inflige une souffrance supplémentaire aux parents : « [...] j'étois chargé du soin d'une femme dans son neuvième mois et d'une petite fille d'environ dix-sept ou dix-huit mois au moins dans le trajet d'Angleterre en Hollande et je souffrois extrêmement de les voir souffrir⁴⁵ ». Lors de sa traversée maritime avec ses deux filles âgées de 7 et 4 ans, Henri de Mirmand est confronté à une pénurie de provisions, puisqu'il ne restait sur le bateau que « du biscuit et de l'eau puante. Mes enfants ne pouvoient s'accommoder ni de l'un ni de l'autre, et je me vis dans cette dure extrémité de craindre qu'ils ne mourussent d'inanition sur la mer ; ce qui me fit passer quelque temps dans une terrible inquiétude⁴⁶ ». Il ajoute plus loin que, lors de cet événement, « j'avois senti d'une manière si vive les suites de mon exil⁴⁷ ».

Le fait que les auteurs décrivent avec tant de minutie les difficultés rencontrées pour sauver leur famille ne relève sans doute pas de la simple anecdote, mais pourrait construire une image particulière destinée à la communauté. La présence de l'enfant et des épreuves traversées avec lui semble en effet participer au renforcement du caractère héroïque de la fuite.

⁴³ J. MIGAULT, *Le journal de Jean Migault. Les dragonnades en Poitou et Saintonge*, La Crèche, 2000, p. 72-73.

⁴⁴ Sur ce point, voir A. JOBLIN, « Un drame familial en France sous l'Ancien Régime : l'enlèvement des enfants huguenots », dans A. JOBLIN et J. SYS (éd.), *Famille et spiritualité protestante...*, *op. cit.*, p. 23-34.

⁴⁵ S. de CHAUFÉPIÉ, « Abrégé des principaux événements de ma vie... », *op. cit.*, p. 246-247.

⁴⁶ H. de MIRMAND, « Mémoire inédit d'Henri de Mirmand », *BSHPF*, 7, 1858, p. 48.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 49.

Marie de La Rochefoucauld veut d'ailleurs faire de son récit un témoignage afin que « ceux qui vienderont apres moy sache les pene que ies hue pour sauver ma famille⁴⁸ ». Le père de Massanes pense, lui, qu'il faudrait « un miracle⁴⁹ » pour que son fils parvienne à sauver sa grande famille. Carolyn Lougee Chappell a même relevé un cas où l'auteur a diminué l'âge des enfants l'accompagnant afin d'amplifier son exploit⁵⁰. Sans doute, la réussite d'une sortie avec des enfants constituait-elle alors une preuve de la faveur divine. Comme l'a souligné Agnès Walch, « les succès familiaux ne pouvaient que rassurer le chrétien sur son salut⁵¹ ».

Les comportements de l'enfant peuvent quant à eux être décrits comme peu communs pour son âge. Suzanne de Robillard raconte que, placée dans une minuscule cache avec ses frères et sœurs, ...

« ...nous étouffions dans ce trou et croyions y aller rendre l'âme, aussi bien que tout ce que nous avions dans le corps, qui en sortoit par tous les côtés ; on nous donna l'air, et en sortîmes quelques heures après plus morts que vifs. Notez pourtant que malgré ce mauvais état, toute ma jeunesse ne jetta ni cris ni plainte, et qu'après tous sentirent beaucoup de joye d'être hors de la tyrannie⁵² ».

Jean Migault explique de même que deux de ses enfants furent cachés sous du linge pour échapper aux Dragons et que « ces deux petits quoique fâcheux à l'ordinaire restèrent pourtant plus de trois heures sans crier⁵³ ». L'enfant peut donc montrer une sagesse particulière, se distinguant dans l'épreuve. Sans doute cet aspect constitue-t-il une nouvelle manifestation de l'élection de la famille⁵⁴.

Tous les enfants n'ont néanmoins pu accompagner leurs parents. La plupart du temps, lorsque les auteurs évoquent ces abandons temporaires ou définitifs, ils prennent soin de les justifier. Antoine de Massanes qui avait d'abord envisagé de sortir seul, explique sa décision en ces termes :

⁴⁸ M. de LA ROCHEFOUCAULD, « Ce 10 Ienvier 1690, nostre sortie de France », dans C. LOUGEE CHAPPEL, « The Pains I Took to Save My/His Family... », *op. cit.*, p. 39.

⁴⁹ A. de MASSANES, « Relation de ce qui m'est arrivé et à ma famille », *BSHPF*, 89, 1940, p. 45.

⁵⁰ Il s'agit du cas de Suzanne de Robillard, sortie de France avec ses frères et sœurs dont elle avait la charge, qui prétend dans son récit que ceux-ci étaient âgés de 2 à 10 ans alors qu'ils avaient en réalité 4 à 12 ans (C. LOUGEE CHAPPEL, « The Pains I Took to Save My/His Family... », *op. cit.*, p. 20).

⁵¹ A. WALCH, « Prier en famille chez les catholiques et les protestants... », *op. cit.*, p. 20.

⁵² S. de ROBILLARD, « Récit abrégé de ma sortie de France... », *op. cit.*, p. 489.

⁵³ J. MIGAULT, *Le journal de Jean Migault...*, *op. cit.*, p. 94.

⁵⁴ L'élection par la sagesse des enfants peut se manifester en dehors de l'épreuve de la fuite. Nous ne nous attarderons pas sur cet aspect dans le cadre de cet article.

« Voïant donc l'impossibilité qu'il y auroit pour ma femme de se mettre en chemin et d'ailleurs estant presque assuré que dans deux jours, si je restois, je deviendrois inutile au reste de ma famille je me résolus à la laisser entre les bras de la Providence et de me retirer tout seul dans la pensée que je pourois tirer mes enfants les uns après les autres⁵⁵ ».

Finalement il sera arrêté et ne pourra sortir comme il l'avait prévu. Lors de sa seconde tentative de fuite, sa famille l'accompagne, mais des choix s'imposent :

« Nous ne songeasme à sortir qu'avec les cinq aînés, laissant les deux autres qui estoient en nourrice entre les bras de la Providence, bien résolu pourtant à renvoyer nos guides aussitost que nous serions en seureté pour tâcher de les retirer par argent d'entre les mains de leurs nourrices. Nous eusmes quelque dessein de sevrer Auguste mais nous appréhendasmes que le chagrin qu'en auroit la nourrice [...] ne nous causast quelque désordre⁵⁶ ».

Au moment de mettre son expérience par écrit, l'auteur n'a pas pu récupérer ses fils. Le récit est d'ailleurs particulièrement adressé à l'un d'eux « qui se trouve présentement enfermé dans le Collège des Jésuites à Paris⁵⁷ ». Quant au second fils, Massanes ne précise pas ce qu'il est advenu de lui.

La justification de Massanes répond probablement à la douleur que devait représenter l'abandon d'un enfant. Cependant, dans la perspective d'une dimension publique du récit, nous pensons que l'auteur tente de prouver à sa communauté d'exil qu'il n'avait pas l'intention, en accord avec ses devoirs de père protestant, d'abandonner son enfant dans un pays papiste. En effet, si nous avons déjà relevé dans la première partie l'importance de l'éducation religieuse au sein de la famille, sa primauté se confirme à propos de l'enfant raconté.

⁵⁵ A. de MASSANES, « Relation de ce qui m'est arrivé et à ma famille », *BSHPF*, 88, 1939, p. 401. Notons que l'épouse d'Antoine de Massanes était alors enceinte, ce qui justifiait qu'elle ne puisse pas prendre la route.

⁵⁶ A. de MASSANES, « Relation de ce qui m'est arrivé et à ma famille », *BSHPF*, 89, 1940, p. 51.

⁵⁷ A. de MASSANES, « Relation de ce qui m'est arrivé et à ma famille », *BSHPF*, 88, 1939, p. 397.

L'enfant à éduquer

Une nouvelle fois apparaît l'image de l'enfant comme être à éduquer. À plusieurs reprises, les protestants mentionnent l'instruction intellectuelle de leur progéniture. Isaac Dumont de Bostaquet regrette le manque d'intérêt de son fils pour ses études :

« Je l'avois élevé avec grand soin et je n'avois rien épargné pour son éducation : je l'avois mis dans diverses pensions et fourni de précepteurs, lorsque les maladies auxquelles il étoit fort sujet m'obligeoient à le retirer. Son génie peu propre à l'étude ne lui avoit pas permis de profiter des soins de ses maîtres : il avoit mieux réussi aux exercices du corps⁵⁸ ».

De même Jean Migault prend le temps de trouver des solutions pour l'éducation d'un de ses fils alors que sa situation l'amène à faire des déplacements incessants⁵⁹. Au Refuge, les huguenots se soucient également de l'enseignement de leurs enfants, allant jusqu'à choisir le lieu de résidence en fonction de possibilités d'instruction⁶⁰.

L'éducation religieuse reste toutefois primordiale. Le récit lui-même est censé y contribuer, ainsi que le rappellent les adresses⁶¹. Cela n'a rien d'étonnant, le devoir d'élever dans la foi relevant d'une préoccupation récurrente des parents protestants⁶². Outre le rôle de transmetteur de la confession, père et mère apparaissent comme les garants de la persistance de leurs enfants dans la foi protestante. Marie Molinier caractérise son rôle de mère en mettant en exergue :

« les efforts que j'ai faits pour vous former dans sa connoissance [de Dieu], et graver dans vos cœurs les instructions que je vous ai données dè[s] votre tendre enfance, je le prie de tout mon cœur de vous donner le zèle de... pour la vérité, et de faire que votre foi ne prenne d'autre guide que sa sainte Parole divinement inspirée et profitable à enseigner et

⁵⁸ I. DUMONT de BOSTAQUET, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 92.

⁵⁹ J. MIGAULT, *Le journal de Jean Migault...*, *op. cit.*, p. 169.

⁶⁰ C'est notamment le cas de S. de CHAUFÉPIÉ, « Abrégé des principaux événements de ma vie... », *op. cit.*, p. 252.

⁶¹ Cf. *supra*.

⁶² J. COUCHMAN, « Instruis l'enfant de la voie à suivre : scènes de la vie enfantine de la Réforme en France », dans H. CAZES (éd.), *Histoires d'enfants. Représentations et discours de l'enfance sous l'Ancien Régime*, Québec, 2008, p. 118.

convaincre selon justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et parfaitement instruit à bonne œuvre⁶³ ».

La même préoccupation se retrouve chez Jacques Fontaine :

« Oh ! que la grâce que Dieu vous a faites de vous préserver alors et père et mère, pour vous donner cette noble éducation que vous avez reçue depuis n'échappe jamais à votre mémoire ; mais que [...] votre âme soit remplie d'une si sincère reconnaissance que toute votre vie soit dédiée à bénir les soins paternels que Dieu a eus de chacun de vous et [que vous] vous serviez de toute l'éducation que vous avez reçue pour vous rendre plus capables d'avancer la gloire de celui qui vous l'a procurée en préservant la vie à vos parents, en leur mettant au cœur et les pourvoyant des moyens propres pour vous instruire et faire instruire comme vous l'avez été⁶⁴ ».

Précisons toutefois que Marie Molinier et Jacques Fontaine ont éduqué leurs enfants dans le Refuge. Pour les parents élevant des enfants en France dans un contexte de persécutions, la conservation dans la foi s'avérait ardue. Les manquements n'étaient pas rares et les textes tentent souvent d'y trouver des justifications. Lorsque les Dragons investissent son village, Jean Nissolle, qui s'est soigneusement caché, craint une abjuration massive :

« Cela ne manqua pas d'arriver le lendemain. Avant que le logement des dragons fût fait tout avoit presque succombé. Quoique ma femme m'eût promis merveilles, si tôt qu'elle vit neuf dragons dans sa maison, elle courut faire abjuration avec les autres, mena avec elle une de nos filles âgée de 17 ans. Cette nouvelle me causa la plus vive douleur que j'eusse ressenti de ma vie⁶⁵ ».

Son abjuration ayant entraîné celles de sa femme et de ses enfants, Isaac Dumont de Bostaquet regrette « d'avoir servi de mauvais exemple à ma famille et même à plusieurs autres⁶⁶ », mais explique son acte par « la peur de voir tant de femmes et de filles exposées à l'insolence du cavalier à qui tout étoit permis⁶⁷ ». Antoine de Massanes, quant à lui, raconte que sa femme « accoucha le 30 mars 1686 de mon fils Auguste. Mr. de Beaulieu le

⁶³ M. MOLINIER de COURNONTERRAL, « Relation de l'évasion hors de France après la Révocation... », *op. cit.*, p. 440.

⁶⁴ J. FONTAINE, *Persécutés pour leur foi...*, *op. cit.*, p. 19.

⁶⁵ J. NISSOLLE, « Ce qui est arrivé au sieur Jean Nissolle marchand de la ville de Ganges, en Languedoc », *BSHPF*, 10, 1861, p. 444.

⁶⁶ I. DUMONT de BOSTAQUET, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 106.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 102-103.

mena, je crois, à St Sulpice où il fut baptisé et nous eûmes la faiblesse de ne pas nous y opposer dans la crainte que cela ne fit enlever nos autres enfants⁶⁸ ». Le même cas de figure se présentera avec la naissance de Jacques, baptisé « sans que je m'y opposasse, comme j'aurais peut-être dû le faire⁶⁹ ».

Constatons que si Jean Nissolle rejette sur son épouse la responsabilité de l'abjuration de sa fille, les deux autres protestants reconnaissent leurs torts, tout en les contrebalançant par leur souci de sauvegarde de la famille. Cela nous amène à une autre image de l'enfant apparaissant dans les sources : l'enfant obstacle.

L'enfant obstacle

Nous avons déjà montré que l'enfant peut être présenté comme une charge supplémentaire lors de la fuite. Plus qu'un embarras, il devient parfois un véritable obstacle à l'accomplissement du devoir religieux des parents. Il peut entraver leur sortie, seule possibilité pour les huguenots, après la Révocation, de continuer à pratiquer leur culte librement. Bien entendu, les auteurs finissent par mener à bien leur dessein, mais ils présentent tout de même leur progéniture comme une des principales raisons qui a retardé leur projet, voire qui aurait pu les inciter à y renoncer définitivement :

« Je ne pouvois voir sans douleur plusieurs de mes petits enfants exposés à devenir la proie de ces démons, que je croyois prêts à me les enlever. Je méditois incessamment ma retraite ; mais la chair combattoit contre l'esprit, et la crainte d'abandonner cette grande famille et l'impossibilité que je voyois à la faire subsister dans les pays étrangers, me retenoit incessamment et me faisoit chercher un temps favorable, où pouvant faire inventaire de mes meubles, je me trouverois de l'argent⁷⁰ ».

L'auteur met donc en avant l'entretien présent et futur de sa famille comme frein à son départ. Il partira finalement peu après, seul. Sa femme tentera de le rejoindre avec quatre de ses enfants, mais sera retardée par ceux-ci « étant

⁶⁸ A. de MASSANES, « Relation de ce qui m'est arrivé et à ma famille », *BSHPPF*, 88, 1939, p. 416.

⁶⁹ A. de MASSANES, « Relation de ce qui m'est arrivé et à ma famille », *BSHPPF*, 89, 1940, p. 44.

⁷⁰ I. DUMONT de BOSTAQUET, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 106.

tombés malades de la rougeole⁷¹ ». Quant à Antoine de Massanes, il abandonne ses biens en déclarant que « j'aurois été inconsolable si on fust venu enlever mes enfans pour avoir veu sortir de chez moi des meubles ; ç'auroit esté un obstacle presque invincible à ma sortie, la seule chose qui me tenoit au cœur⁷² ».

L'enfant peut également mettre en péril la constance de ses parents dans leur foi, lorsque le devoir personnel s'oppose au devoir paternel. Si Jean Nissolle envisage une abjuration de façade, c'est parce que cet acte lui permettrait de demeurer auprès des siens et que « je pouvois et que je devois même rester dans ma famille pour l'instruire et l'élever à la crainte de Dieu⁷³ ». Plus encore, les liens affectifs constituent une cause fréquente de faiblesse. Les enfants de Jean Migault représentent la faille qui provoque son abjuration. Quand, emprisonné, le protestant reçoit la visite de sa fille et que celle-ci lui expose les difficultés éprouvées par ses frères et sœurs, il décrit sa réaction en ces termes :

« Je n'écoutois pas même les pleurs de Jeanneton ni les prières qu'elle me fit d'avoir pitié de vous et de votre misère. Je la renvoyay sans changer de résolution. Cependant je croi que cette visite fut un lacs qui contribua beaucoup à me faire trébucher et un piège que l'ennemis de mon salut m'avoit tendu ; tant il est dangereux d'écouter la chair quand il est question de suivre J.-C. Oui je l'advoue, que quoi que je me fussé dépouillé autant que mon infirmité le pouvoit permettre de cette affection charnelle et naturelle, et que je demandasse à Dieu continuellement son secours et pour vous et pour moi, je fis malheureusement réflexion, après son départ, sur ce qu'elle m'avoit dit de votre état, et je m'apperçu bien en peu que je ne m'estois pas bien résigné comme il falloit à la sage Providence, puisque quatre jours après (ô malheureuse journée !), je demanday à sortir de cette prison⁷⁴ ».

Isaac Dumont de Bostaquet, qui a abjuré pour préserver sa famille des violences des Dragons, exprime lui aussi le dilemme entre l'observation du devoir religieux et les sentiments portés à ses proches :

« Si je pouvois dépendre au vif les sentiments de mon cœur, lorsque je fis réflexion sur cette criminelle signature, l'on verroit

⁷¹ *Ibid.*, p. 154.

⁷² A. de MASSANES, « Relation de ce qui m'est arrivé et à ma famille », *BSHPF*, 89, 1940, p. 48.

⁷³ J. NISSOLLE, « Ce qui est arrivé au sieur Jean Nissolle... », *op. cit.*, p. 445.

⁷⁴ J. MIGAULT, *Le journal de Jean Migault...*, *op. cit.*, p. 161-162.

une triste peinture. Mon âme combattue entre la grandeur de sa faute et de sa faiblesse, et la crainte où elle avoit été de voir exposer sa famille qui lui étoit si chère, lui donnoient mille sortes de divers sentiments⁷⁵ ».

Comme dans le cas de l'enfance des auteurs, sentiments et devoirs religieux se révèlent difficilement compatibles.

L'enfant aimé

Le sentiment peut néanmoins trouver un espace d'expression en dehors des réflexions sur le devoir. Nous avons signalé que les auteurs consignaient parfois naissances et décès de leurs enfants, des événements *a priori* propices à l'émergence d'émotions⁷⁶. Samuel de Chauffepié se dit affecté par la mort de deux de ses enfants :

« Dieu voulut pourtant mesler de quelque amertume la joye qu'il me donna en me conservant ma chère espouse ; il retira du monde ma petite fille huit ou dix jours après m'avoir donné un autre enfant. Je fus extrêmement touché de sa mort, car je l'aimois tendrement, mais j'acquiesçay sans murmure à la volonté de celui qui me l'avoit donnée et qui la retiroit dans son repos⁷⁷ ».

« Le Dimanche 23 Mars ou 2^e Avril, sur les 6 heures du soir, Dieu retira du monde mon fils aîné [...]. Nous avons esté, ma femme et moy, extrêmement sensibles à cette affliction, nous taschons pourtant de nous consoler par la résignation à la volonté de nôtre Dieu, l'assurance du bonheur de nôtre enfant et l'espérance de la résurrection bienheureuse⁷⁸ ».

La naissance et le décès du fils de Jacques Cabrit font également l'objet d'une mention :

« L'année suivante, nous eûmes la consolation de voir augmenter notre famille par la naissance d'un fils, que ma femme mit au monde le 17 juillet 1722 ; nous jugeâmes qu'il ne vivroit pas longtems, non seulement par sa foible constitution

⁷⁵ I. DUMONT de BOSTAQUET, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 103.

⁷⁶ M. FOISIL, « En son for privé... », *op. cit.*, p. 201.

⁷⁷ S. de CHAUFÉPIÉ, « Abrégé des principaux événemens de ma vie... », *op. cit.*, p. 247.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 251.

mais aussi par l'esprit qu'il faisoit paroître au-dessus de son âge. Quoiqu'il ne semblâ pas qu'il fit la moindre attention aux instructions qu'on donnoit en sa présence à des enfans beaucoup plus âgé[s] que lui, il retenoit presque tout et en raisonnoit dans les rencontres, [...]. Dieu retira celui-ci le 30 octobre 1726 et par conséquent à l'âge de 4 ans 3 mois quelques jours après une maladie de trois semaines⁷⁹ ».

Si Samuel de Chaufepié retient de la mort de ses enfans la douleur de la perte pour ensuite s'en remettre à Dieu, Jacques Cabrit évoque celle de son fils en en dressant un portrait très élogieux. Cette même apologie se retrouve chez Jacob Lamy à propos de son petit garçon décédé à 16 mois, qui « avoit de la connoissance beaucoup au dessus de son aage ; il commençoit à parler quelques mots de françois et entendoit beaucoup des deux langues, je dis flaman et françois⁸⁰ ». Henri de Mirmand déclare avoir connu « le plus grand déplaisir » de sa vie à la mort de sa fille Marthe, à l'âge de 8 ans, précisant qu'elle lui donnoit « beaucoup de consolation par la douceur de son esprit et par les bienheureuses semences de piété qui étoient en elle. On peut dire que les pauvres et la mort étoient les objets de son amitié⁸¹ ». Certes le fait de consigner les décès constitue sans doute une preuve d'attachement aux enfans. Néanmoins, plutôt que de s'épancher, les auteurs préfèrent peindre une image flatteuse des qualités des jeunes morts, comme pour en regretter les hommes et femmes qu'ils auraient pu devenir⁸².

Séparations et retrouvailles représentent une nouvelle occasion d'exprimer des sentiments. Lorsqu'il quitte sa famille pour se rendre dans les Provinces-Unies, Isaac Dumont de Bostaquet décrit des adieux le laissant « outré de douleur⁸³ ». L'arrivée au Refuge de la fille de Jean Migault, restée en arrière pour régler certaines affaires en France, provoque « beaucoup de joye »⁸⁴. L'expression des sentiments répond donc à nouveau à des circonstances précises et reste relativement pudique, pudicité du reste conforme aux normes de l'époque et à la confession des auteurs, sans être pour autant synonyme de « sécheresse de cœur⁸⁵ ». La probable destination publique de ces récits détermine aussi certainement cette retenue. Un acte de

⁷⁹ J. CABRIT, « Histoire de la vie de J. Cabrit », *BSHPF*, 40, 1891, p. 645.

⁸⁰ J. LAMY, « Journal de Jacob Lamy, de Dieppe... », *op. cit.*, p. 345.

⁸¹ H. de MIRMAND, « Mémoire inédit d'Henri de Mirmand ... », *op. cit.*, p. 58.

⁸² Madeleine Foisil a relevé cette idée de l'enfant « vu en son devenir » dans divers ego-documents des XVI^e et XVII^e siècles (M. FOISIL, « En son for privé... », *op. cit.*, p. 199).

⁸³ I. DUMONT de BOSTAQUET, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 122.

⁸⁴ J. MIGAULT, *Le journal de Jean Migault...*, *op. cit.*, p. 238.

⁸⁵ M. FOISIL, « En son for privé... », *op. cit.*, p. 198-199.

reconnaissance n'avait pas pour objectif premier d'exposer ses sentiments. Sans doute leur place n'était-elle pas là.

Finalement, l'enfant raconté par ses parents est abordé de diverses manières. Dans le temps des épreuves, quand il accompagne ses parents, il peut apparaître comme une difficulté, renforçant la dimension héroïque de la fuite et démontrant l'élection de la famille. Il adopte parfois lui-même une attitude exemplaire, participant ainsi à un dessein divin. Quand les parents partent sans lui, son abandon est justifié. L'enfant est ensuite présenté comme celui qu'il faut éduquer, instruire et conserver dans sa religion. Ce devoir parental n'est pas toujours facile à remplir dans le contexte de la Révocation, qui a amené certains protestants à divers manquements. L'image de l'enfant obstacle est ainsi apparue, celui-ci devenant une entrave à l'accomplissement du devoir religieux, notamment en raison des sentiments qui lui sont portés. Les autres manifestations affectives se lisent lors d'événements ponctuels dans une retenue séant aux mœurs de l'époque et aux impératifs de rédaction.

Conclusion

Au terme de cette étude, tentons de tirer quelques conclusions en rassemblant les deux axes de recherche. Tout d'abord, constatons le réel problème que constitue la fixation de *termini*. Il est difficile de déterminer avec précision le moment de la fin de l'enfance, tout comme de trouver les critères pouvant nous éclairer sur celle-ci. En tant que période délimitée de la vie, l'enfance nous échappe donc. Par contre, de nombreux autres éléments permettent d'appréhender une représentation de l'enfance dans les récits des réfugiés protestants.

L'enfant apparaît comme un être à éduquer. Sa formation, et principalement son instruction religieuse, occupe dans les textes une place importante : c'est un élément incontournable de la jeunesse et un devoir primordial des parents.

L'enfant est également présenté comme une source de conflits dans la conscience des exilés. Sous la responsabilité de ses parents et lié à eux par des attaches affectives, il représente une entrave à l'accomplissement du devoir religieux. Si les auteurs abjurent ou renoncent momentanément à la fuite pour préserver leur famille, ils regrettent ce qu'ils considèrent comme une faiblesse : avoir laissé primer leurs sentiments sur la sauvegarde de leur foi. Néanmoins, si le parent privilégie sa sortie sans sa progéniture, l'abandon en pays papiste semble appeler une justification. En outre, une sortie réussie avec les enfants, qui en accentuent la difficulté et infligent des

douleurs supplémentaires aux adultes, valorise la fuite et prouve l'assistance divine, qui peut aussi se lire à travers un comportement exceptionnel de l'enfant.

Quand le sentiment n'est pas source de manquements, il peut trouver un autre espace d'expression dans des circonstances particulières, mais toujours avec une retenue certaine.

En définitive, l'image de l'enfant relève d'un équilibre instable entre sentiments et foi. Dans la mise en balance de ces deux éléments, la conscience religieuse finit par prendre le dessus. Bien entendu, il faut se rappeler que les mœurs de l'époque ne sont pas favorables à l'effusion des sentiments dans les écrits et que, de plus, la probable destination publique des récits en conditionnent le contenu. Souvent perçu par un regard d'adulte, l'enfant semble finalement surtout contribuer à construire l'image du protestant réfugié. Qu'il raconte son enfance ou qu'il parle de ses enfants, l'exilé en façonne une représentation visant à le mettre lui-même en valeur en tant que fidèle inébranlable dans sa foi et élu de Dieu. Élevé avec soin dans le protestantisme, soucieux de la transmission de sa religion à sa progéniture, il est celui qui a réussi à privilégier le libre exercice de sa confession à ses attaches familiales. De plus, s'il est parvenu à emmener une partie de sa descendance malgré les périls du voyage, il apparaît comme celui qui a accompli le double exploit de se sauver tout en assurant la liberté de conscience de ses enfants.